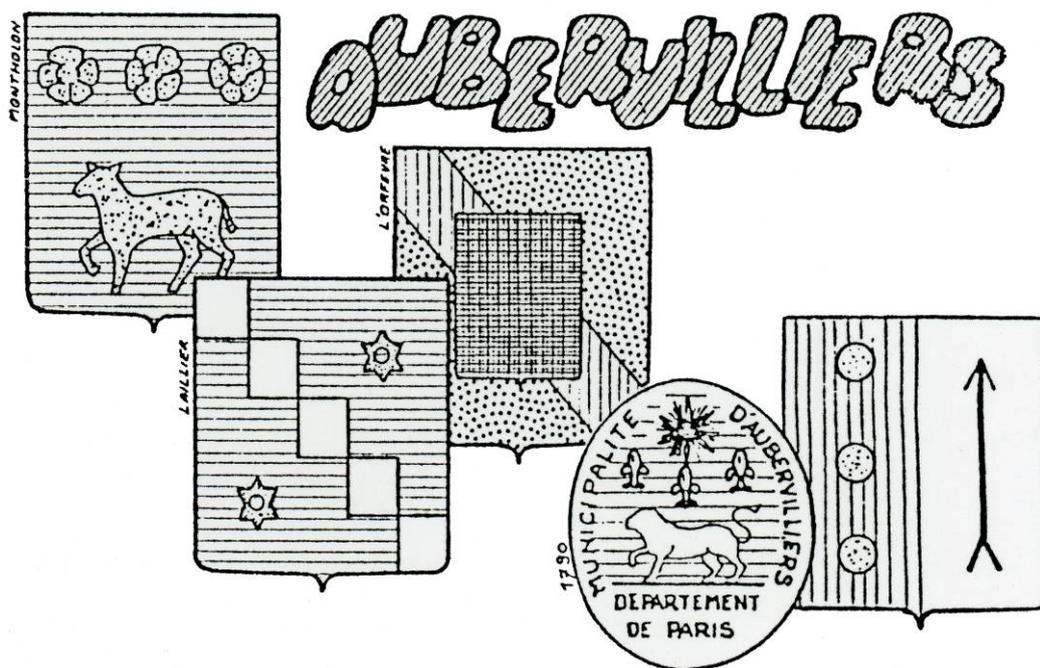


SOCIETE DE L HISTOIRE ET DE LA VIE

A AUBERVILLIERS



## les Vertus

## à travers le temps

Dans notre dernier bulletin, nous vous faisons part de notre projet d'organiser la visite des différents quartiers de notre ville.

La première visite a eu lieu le dimanche 21 juin. A cause des travaux devant commencer rue Henri Barbusse, le quartier des Quatre-Chemins a été le premier choisi. Les commentaires sur le passé ont été faits par Monsieur Dessain avec l'aide de Messieurs Fath et Roehr. Le futur (aménagement et travaux prévus) nous a été présenté par Monsieur Jean-Jacques Karman. Cette première visite a eu beaucoup de succès puisque le car mis à notre disposition par la municipalité et pouvant contenir une cinquantaine de personnes était plein. Une des satisfactions des participants fut de pouvoir contempler leur ville du haut du dernier étage de la tour Pariféric. Ce n'est pas tous les jours que l'on peut voir Aubervilliers de si haut !

Actuellement, nous préparons la future visite. Le prochain quartier sera le quartier du Landy.

Par ailleurs, comme vous pouvez le constater dans ce bulletin, nous sommes également occupés et préoccupés par la célébration du bi-centenaire de la Révolution française. Et, comme toujours, lorsqu'il s'agit de préparer la célébration d'un événement aussi important, les travaux de recherches et autres sont très longs et très prenants.

D'autre part, nous vous prions de bien vouloir excuser le retard de parution de ce numéro 7. Nous avons changé de local et le déménagement a perturbé notre organisation. Un peu de patience et tout rentrera dans l'ordre.

A bientôt j'espère et

BONNE ET HEUREUSE ANNEE à tous et à toutes.

La Secrétaire

G. GOULM

ADHESION OU READHESION (à adresser à Monsieur Claude FATH en mairie)

NOM.....Prénom.....

Adresse .....

Code Postal..... Ville.....

Numéro de téléphone (facultatif) .....

A adresser avec un chèque bancaire ou un CCP d'un montant de Frs 40,00

## Mesme MONARD, curé pendant la Révolution de 1789

La proximité de la célébration du deuxième centenaire de la Révolution de 1789 est l'occasion de faire mémoire d'un ancien curé d'Aubervilliers qui exerça ses fonctions durant les événements historiques et tint une grande place dans la vie locale.

Monsieur Raymond LABOIS a fait un exposé sur ce sujet en mairie, au cours d'une réunion de la Société d'Histoire, le 29 avril dernier. Nous vous en présentons ici l'essentiel et profitons de l'occasion pour signaler à nos lecteurs qu'à été mis en vente : dès le début du mois d'octobre, chez tous les libraires de la ville, le livre qu'à écrit Raymond LABOIS sur l'histoire civile et religieuse de notre commune sous le titre "AUBERVILLIERS-LES-VERTUS", comprenant plus de 70 illustrations et est vendu au prix de 100 Frs.

∴

Parmi les personnages de la commune que des événements historiques firent sortir de l'ombre, un homme attire plus particulièrement l'attention : c'est Mesme MONARD, curé de Notre-Dame des Vertus pendant la Révolution de 1789. A travers cette période de sa vie nous participerons à l'histoire mêlée de la commune et de la paroisse pendant ces cinq années tumultueuses.

Décrivons d'abord le physique du personnage.

D'après le certificat de résidence délivré par la municipalité le 1er juin 1795, son signalement était le suivant<sup>1</sup> : "Taille de 5 pieds 6 pouces (soit environ 1,78m), cheveux et sourcils noirs, yeux gris, nez aquilin (en bec d'aigle), bouche moyenne, front petit, menton rond, visage de même".

Monard naquit le 4 février 1747 à Saint-Pierre de Saumur. Fils de Jean Monard, procureur, et de Marguerite Sainson. Il fit ses études (Humanités et Philo) au collège oratorien de Saumur, entra le 27 octobre 1764 à l'Institut de Lyon et prit le costume oratorien le 10 novembre 1764 à 17 ans 1/2. Devenu prêtre en 1771, il arriva à l'Oratoire d'Aubervilliers en 1774, en devint le supérieur le 2 octobre 1780 et fut nommé curé de la paroisse (alors encore sous le patronage de Saint Jacques et Saint Christophe) le 7 octobre suivant par Mgr Christophe de Beaumont, archevêque de Paris<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Manuscrit de l'abbé Carré.

<sup>2</sup> Archives municipales et archives de l'Oratoire de Paris.

L'homme était intelligent et complexe, opportuniste, pleutre et intéressé comme on le verra. Sa personnalité (il n'en manquait pas, ni de caractère) était ambiguë. Ainsi son comportement, souvent contradictoire, sera déroutant.

Dès qu'il prit ses fonctions de supérieur de l'Oratoire d'Aubervilliers, il entra en conflit avec le père Veillet, procureur de la congrégation, pour des questions de comptes, estimant qu'il était lésé dans ses revenus<sup>3</sup>.

Son premier coup de maître eut lieu le 14 avril 1789. Au cours de l'assemblée générale des habitants il rédigea et fit adopter le cahier de doléances de la paroisse. Ce document donne une impression de modération, de sincérité et de parfaite connaissance des problèmes de la population.

En mai 1789, on procéda à l'inventaire des ornements et "ustensiles" de l'église exécuté par Jean Houdet, procureur fiscal de la prévôté, et Denis Demars, laboureur, en présence de Mesme Monard, curé, Opperfeld marguillier en charge et Antoine Poisson, marguillier. Le relevé fut signé le 24 mai 1789 mais le 10 juin 1790 Monard y ajouta quelques lignes de protestation qui disaient notamment : "Nous... n'entendons pas qu'il soit porté atteinte à notre droit de propriété...". Mais sur le document que nous avons consulté<sup>4</sup> ces lignes ayant été rayées, il semblerait que Monard ait renoncé à contester le principe de l'inventaire.

Le 12 juillet 1790, la Constitution Civile du Clergé était votée<sup>5</sup> (5). Partagés entre le devoir d'obéissance à l'Eglise et à l'Etat, la plupart des citoyens essayaient les deux. Mesme Monard n'y échappa pas et comme il était ainsi que nous l'avons décrit, il choisit ce qui lui semblait le moindre mal.

"N'était-elle pas attirante cette Constitution qui voulait ramener l'Evangile à sa pureté primitive et le clergé à la vertu?" (6).

Cette charte était adroitement rédigée et n'était pas l'œuvre d'incroyants. Elle disait que les ministres de la religion exerçaient "les premières et les plus importantes fonctions de la société".

Quels étaient les termes du serment ?

"Je jure de veiller avec soin sur les fidèles (de la paroisse) qui m'est confiée, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le roi".

---

<sup>3</sup> "Le vieil Aubervilliers" déjà cité, par Foulon et Démode.

<sup>4</sup> Archives municipales.

<sup>5</sup> Les prêtres assermentés, qui devaient prêter serment, touchaient un salaire de l'état dont ils devenaient les fonctionnaires.

En effet, le roi signa le 24 août 1790.

"Les prêtres français se trouvaient alors devant un choix redoutable, Choix radical, car ils devaient trancher entre deux fidélités, à l'Eglise ou à la Nation. Choix douloureux, car le refus du serment entraînait la révocation et l'abandon des fidèles. Choix impossible, car rares étaient les prêtres qui discernaient exactement tout ce qui était en jeu, d'autant plus que le pape se taisait"<sup>6</sup>. Celui-ci ne condamnera publiquement la Constitution Civile du Clergé qu'en mars 1791.

Le 11 janvier 1791, Monard et quatre de ses vicaires, Répécaud, de Torquat, de Cullion dit Valentin<sup>7</sup> et Prévost, se présentèrent au greffe de la municipalité, se déclarant prêts à prêter le serment constitutionnel. Ce qui eut lieu en l'église paroissiale après la messe du dimanche 16 janvier 1791. A cette occasion, et en guise de sermon, Mesme Monard lut une déclaration solennelle, véritable proclamation sur la Constitution Civile qui eut un certain retentissement puisqu'elle fut portée à l'Assemblée Nationale, présentée aux députés le 22 janvier et imprimée<sup>8</sup>.

Le texte était habile, diront certains. Monard le justifiera en prétextant que le décret de l'Assemblée "ne portait que sur des objets de pure police, d'administration et de discipline extérieure"<sup>9</sup>.

Toutefois un paroissien s'opposa publiquement au discours patriotique de Monard par un texte qui commençait en ces termes : "Avis important d'un honnête paroissien à ses concitoyens et à tous les fidèles ses frères à l'occasion d'un discours patriotique prononcé par son curé, le jour de son serment dans l'église N. D. des Vertus, près de Paris, en 1791"<sup>10</sup>.

Pour ne pas être en reste, on planta un arbre de la liberté offert par la Vve Paul Demars, le 24 juin 1792. C'est le prêtre assermenté Cournaud qui prononça le discours civique. Mais l'arbre ne prospéra pas. On en planta un autre le 30 novembre 1793, qui dépérit, puis un troisième le 20 mars 1794 qui ne vécut pas longtemps, enfin un quatrième, cinq ans plus tard, le 8 mars 1799 comme nous l'avons dit.

Quand on proclama la Constitution, le 6 juillet 1793, la municipalité invita la population à se rendre à l'église pour en écouter la lecture. A ce moment-là de la Révolution on ne savait plus très bien où l'on en était en matière de religion.

<sup>6</sup> "Les prêtres dans la Révolution" de Paul Christophe (Les Ed. Ouvrières).

<sup>7</sup> Jean-Marie Valentin de Cullion, dit Valentin, devint épicier à Aubervilliers. Il se maria avec Marie-Thérèse Oyon de laquelle il eut un enfant mort-né le 28/1/1796. En novembre 1796 il devint capitaine de la Garde Nationale (Manuscrit de l'abbé Carré).

<sup>8</sup> Nous en parlerons prochainement.

<sup>9</sup> Archives de l'Oratoire de Paris.

<sup>10</sup> Manuscrit de l'abbé Carré.

Ainsi, le lendemain, au retour d'une réunion qui se tint à Saint-Denis, on se retrouva dans l'église pour remercier "l'Être Suprême" et l'on chanta un Te Deum en action de grâce... précédé de la sonnerie de toutes les cloches. Ces cloches qui seront vendues à la casse trois mois plus tard.

Une loi de septembre 1792 qui prescrivait l'inventaire et la saisie des biens d'église fut suivie d'effet, à Aubervilliers, en 1793. On emporta au Directoire de Saint-Denis le mobilier de l'église, les grilles du chœur ; les ornements sacrés, les ciboires, les calices et 62 kg 1/2 d'argenterie. Puis après avoir fait descendre du clocher 3 cloches sur 4 qui représentaient un poids total de 8 130 livres de bronze et 90 livres de fer on les transporta à Paris, à l'Arsenal, pour y être fondues. Mesme Monard laissa faire sans protester.

En janvier 1793, peu avant l'exécution de Louis XVI, on craignit des troubles et les municipalités reçurent l'ordre de siéger en permanence. A Aubervilliers on en profita pour discuter sur le rétablissement de deux fêtes religieuses instituées par les Oratoriens dont la Congrégation venait d'être dissoute : la fête des Grandeurs de Jésus en janvier, et celle des Grandeurs de la Vierge en septembre. On décida que la célébration de ces fêtes serait continuée comme par le passé. A Aubervilliers l'ordre ne fut pas troublé, les habitants, dans leur majorité, se tenant relativement à distance des événements nationaux.

Un sacrilège, celui qui fut le plus douloureux pour les paroissiens des Vertus, eut lieu le 12 octobre 1793 pendant la Terreur<sup>11</sup> (11).

"Un décret de la Convention du 1er août 1793 avait ordonné la destruction, dans, le délai de 8 jours, des tombeaux des rois de Saint-Denis et de tous les monuments funéraires élevés dans les temples... Il fut ordonné que l'opération commencerait le 12 octobre 1793". Ce jour-là, une trentaine de paysans surgirent dans l'église, jetèrent bas la statue de la Vierge et la traînèrent corde au cou à travers champs, au milieu d'éclats de rire et en faisant alterner le "ça ira" et "la Carmagnole" avec des chants liturgiques qu'ils tournaient en dérision.

De la statue de bois qui avait été brûlée on ne retrouva qu'une main qui fut placée par la suite dans le reliquaire de "l'autel des Réparations" érigé dans l'église en 1875<sup>12</sup> et qui n'existe plus.

La pression antireligieuse n'avait pas fini de s'exercer sur Aubervilliers. A la mi-janvier 1794 arriva dans la commune Jean-Auguste Crassous de Médeuil,

---

<sup>11</sup> "Souvenirs de la Terreur de 1788 à 1793" par Georges Duval.

<sup>12</sup> En réalité cette main fut remise, seulement vers 1865, à sœur Gergonne, supérieure des Filles de la Charité, par Madame Potron, qui déclara la détenir d'un membre de sa famille qui l'avait ramassée après la profanation. La dite stature était-elle celle du miracle de la pluie ? Rien ne le prouve.

conventionnel en mission, envoyé par le Comité de Salut Public, qui avait l'intention de déchristianiser le secteur à la fois en douceur et avec fermeté. Ses premières mesures consistèrent à épurer le Conseil Communal et à convertir l'église en "Temple de la Raison" dans lequel on tint des réunions publiques et organisa des bals. Crassous décida qu'une seule cloche devait rester dans le clocher qu'on ne ferait sonner que pour marquer les heures de travail des ouvriers et à quelques occasions. On installa une école dans la sacristie et, au-dessus de celle-ci, le logement de l'instituteur.

Il est généralement admis que c'est sur la pression de Crassous que Monard et Valentin renoncèrent à leurs fonctions ecclésiastiques le 25 janvier 1794, ce qui ne l'empêcha pas de les faire arrêter et enfermer à Franciade où ils ne restèrent que deux mois, relâchés le 20 avril 1794, sur la pression de la population et à la demande du Conseil Communal.

Crassous ne resta que deux mois à Aubervilliers. Il n'avait réussi qu'à terroriser les citoyens, et en tout premier lieu Mesme Monard qui, le 22 avril 1794, vint remettre ses lettres de prêtrise<sup>13</sup>, comme le demandait la Convention, à l'Assemblée Communale. Et, dans la foulée, le lendemain 23 avril, trois jours après sa sortie de prison Monard qui avait 47 ans convolait en juste noce avec une fille de 32 ans Marie-Toussaint Caron devant celui qui faisait fonction de maire, Jacques-Zacharie Ferragus<sup>14</sup> (14).

Monard l'opportuniste avait sûrement pressenti ce qui allait arriver. Le 18 septembre 1794, un décret supprima le budget des cultes précisant que la République Française ne paierait plus les frais et salaires d'aucun culte.

L'ancien curé, malgré les vicissitudes de son existence, avait conservé une certaine confiance de la population.

Trois mois après sa sortie de prison, le Conseil Communal le chargea d'une démarche auprès de la Convention au sujet de la disette qui sévissait.

Puis il fut désigné comme électeur du département de la Seine pour le canton de Saint-Denis. Il n'y en avait que trois pour Aubervilliers.

---

<sup>13</sup> La lettre de prêtrise est un document signé par l'évêque qui atteste avoir ordonné prêtre l'homme susnommé. La remise de cette lettre n'est donc, en fait, que l'abandon de l'état sacerdotal et non celui du sacerdoce. Pour beaucoup de prêtres c'était un acte provisoire, en raison des circonstances, pour se faire oublier pendant un temps ; (Voir "Les prêtres dans la Révolution" déjà cité). Ce ne fut pas le cas pour Monard qui se maria aussitôt.

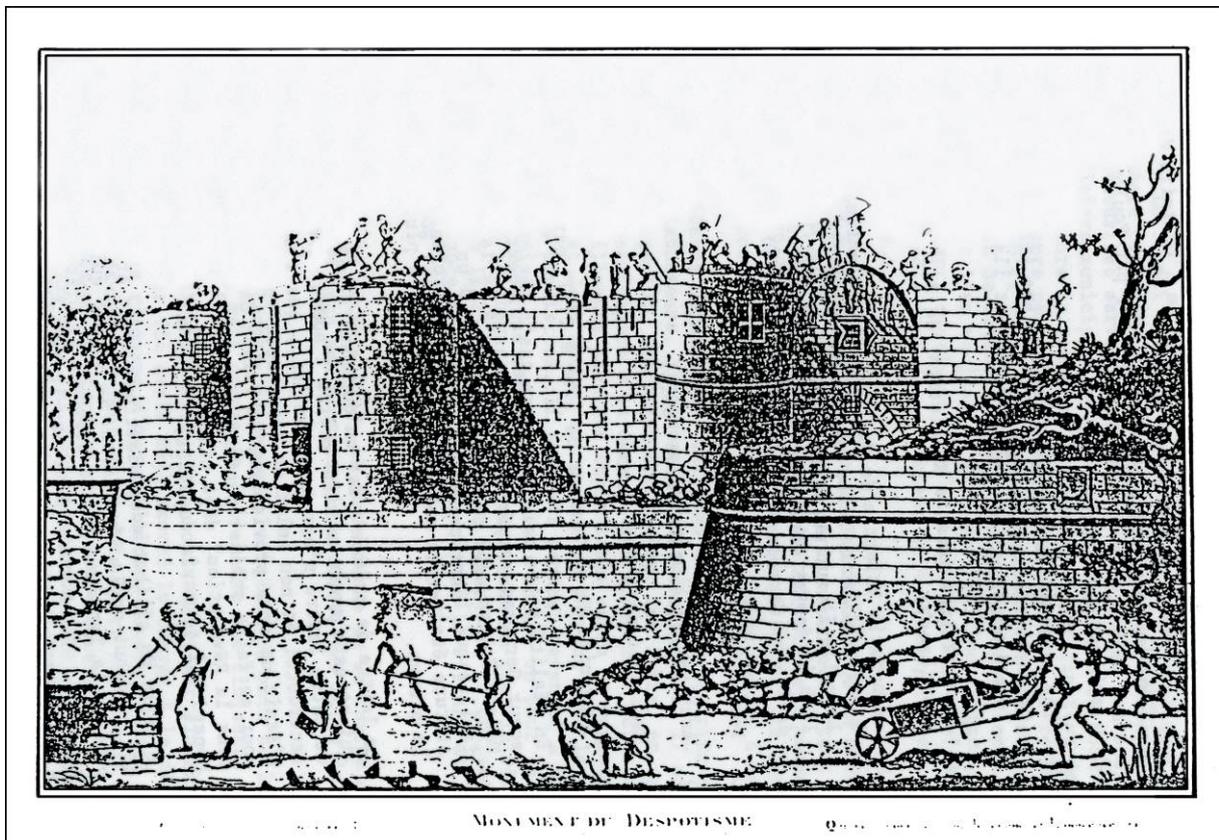
<sup>14</sup> La règle du célibat ecclésiastique avait été mise en cause dès le début de la Révolution. Le climat qui régnait, surtout pendant la Terreur, poussa beaucoup de prêtres à se marier par peur, pour montrer leur esprit civique et faire acte d'allégeance au nouveau régime. Pour celui-ci, le mariage intégrait davantage les prêtres dans la société temporelle.

Les autorités municipales ayant prêté serment à la Révolution puis aux régimes qui lui succédèrent, on ne peut reprocher à Monard d'avoir prêté serment à l'Empire. On le retrouvera en 1802, pendant un an, chargé du recouvrement des contributions foncières ; pendant les 100 jours, en mai 1815, il brigua la fonction de Maire mais fut battu par Francottay fils.

Mesme Monard devint marchand mercier.

Il mourut à 85 ans, le 25 juillet 1832 à minuit. Dans l'acte de décès établi par Denis, Hubert, Joseph de Francottay, maire, il fut déclaré propriétaire, marié à la défunte Marie-Toussaint Caron, domicilié 2, rue du Moutier. Monard avait eu un fils qui portait son prénom. Il était médecin à Saint Denis. Quand son père décéda, il avait 32 ans. Il signa la déclaration de décès, ainsi que François Berteaux, 28 ans, demeurant à Paris et Pierre Durand, 52 ans, maçon, demeurant à Aubervilliers.

Raymond LABOIS



## **UN REVOLUTIONNAIRE D'AUBERVILLIERS : JEAN HOUDET**

Jean HOUDET est né à Aubervilliers le 11 août 1754. C'était le fils d'un bourrelier (son frère et son oncle l'étaient également) qui resta attaché au métier paternel. Ce fait n'est pas sans importance : sans croire à un déterminisme fatal entre profession et opinion, les artisans représentèrent cependant une partie importante de ceux qui voulurent pousser la révolution le plus loin possible.

Demode et Foulon dans "Aubervilliers sous la Révolution et l'Empire" dont nous nous sommes largement inspirés écrivent :

"Sa mère Anna David et son père Henry moururent trop tôt pour qu'il put acquérir une instruction étendue. A 25 ans, le 22 novembre 1779, il épouse Marie-Denise Demars âgée de 31 ans, fille de Claude Demars laboureur et ancien marguillier et de Marie-Michèle Boudier".

David, Demars, Boudier... Ce sont des noms de vieilles familles d'Aubervilliers. Il est lié par elles à ces cultivateurs qui forment la partie la plus importante et de loin de la population de ce bourg rural.

En 1787, il exerce les fonctions de procureur fiscal du bailliage de Saint-Denis. Il assure à la fois la rentrée des impôts et la police du village dans les limites de la justice de l'abbé de Saint-Denis.

Il habite une maisonnette (à l'emplacement de l'actuel bureau de l'Etat-civil de la Mairie) face à la grande maison de l'Oratoire et près du cimetière. C'est là qu'il eut son premier démêlé avec Mesme Monard, curé de la paroisse, et autre artisan de la révolution, au sujet de pierres qui tombaient du clocher délabré de l'église. Comme le disent Demode et Foulon : Mesme Monard par son éducation et son passé se montra révolutionnaire très modéré, plus enclin à suivre ses ouailles qu'à les précéder. Le bourrelier Jean Houdet qui n'avait que 35 ans s'enthousiasma pour les idées nouvelles".

Le 25 juillet 1789, Jean Houdet demande et obtient d'aller en délégation à Saint-Denis d'où il rapporte 20 fusils pour assurer la défense du village.

Mais il entre en conflit avec la municipalité nommée en 1787 : condamné à une amende il refuse de la payer ; il proteste d'abord auprès de l'assemblée municipale, sans succès, puis fait intervenir le Comité de Police de l'Hôtel de Ville de Paris qui le soutient. La municipalité s'incline de mauvaise grâce en déclarant "que la conduite du Sieur Houdet avait excité une émotion considérable dans la paroisse" et en décidant de suspendre les patrouilles.

Lorsque les premières élections municipales ont lieu le 24 janvier 1790, Jean Houdet est nommé procureur de la commune.

Dès le début il entre en conflit avec le Maire Nicolas Lemoine au sujet de la réimposition sur la communauté de cotes concernant des habitants insolvables. Si ce dernier lui répond avec véhémence il doit se rendre aux raisons de Jean Houdet.

Le 25 avril 1790, Jean Houdet intervient contre les vols qui se faisaient dans la plaine des Vertus et fait élire 4 gardiens de récolte.

Au cours de la même séance, il compare le prix élevé du pain à Aubervilliers avec la baisse du blé et de la farine sur les marchés des environs. Il fait désigner deux cultivateurs pour aller à Gonesse dès le lendemain et en rapporter des renseignements sur le cours des céréales.

Le 30 mai 1790, il entreprend de faire appliquer un décret de la Constituante ordonnant de faire l'inventaire des Ornaments, de l'argenterie et des ustensiles servant au culte. Il mène à bien son opération avec l'aide des officiers municipaux malgré les protestations de Monard. Le même jour, il réclame encore la taxation du pain et la vérification des poids et mesures. Les enquêteurs ne s'étant pas rendus à Gonesse, il revient à la charge le 6 juin 1790 et cette fois une délégation y va effectivement et constate que le pain ne devrait pas être si cher. Malgré l'opposition des trois boulangers dont l'un va jusqu'à dire que "si l'on diminuait le pain il laisserait les habitants mourir de faim", la municipalité décide la fixation du prix du pain (11 sols pour le pain blanc de 4 livres, 10 sols pour le pain bis). Les boulangers s'inclinent.

Le 4 juillet 1790, Jean Houdet demande qu'on crée enfin, à l'exemple de tant d'autres paroisses, une garde nationale, "tant pour se procurer la force nécessaire pour l'exécution des décrets de l'Assemblée Nationale que pour s'opposer aux projets que pourraient former les ennemis de l'Etat... et pour fournir aussi des secours en cas de besoin à ses voisins".

Séance tenante, 104 citoyens se firent inscrire (on notait entre autres, 25 laboureurs, 35 journaliers et charretiers, 17 artisans et ouvriers, 12 commerçants). Henri-Antoine Houdet, son frère, en sera le major et une délégation participera à la fête de la Fédération. Cette création de la garde nationale illustre bien les oppositions entre la municipalité qui "traîne les pieds" et Jean Houdet qui pousse de l'avant avec le soutien d'une grande partie de la population. Il apparaît tenace, revenant à la charge tant qu'une mesure préconisée n'est pas appliquée : on l'a vu pour la taxation du pain ; il revient à la charge et obtient satisfaction pour la vérification des poids et mesures le 25 juillet 1790. Ce même jour, il obtient l'organisation d'une surveillance de nuit de 20 hommes pour le village et la plaine (il y a de nombreux vols dit-il).

Le 18 octobre 1790, il démissionne de sa charge de procureur pour ne pas être gêné dans ses protestations contre les actes de la première municipalité.

Le 31 octobre, il demande la baisse du prix de la viande : les bouchers résistent, mais condamnés à l'amende ils finissent par céder.

Le 18 décembre 1791, Jean Louis Hémet est élu Maire, Nicolas Codieu devient procureur (il avait déjà exercé la charge à la démission de Houdet). Avec d'autres citoyens d'Aubervilliers, Houdet adresse une pétition au Directoire de Saint-Denis à leur sujet : le Maire cumulerait ses fonctions avec celles de collecteur, montrerait de la négligence pour la rentrée des impôts, n'obligerait pas tous les commerçants à prendre une patente, laisserait le village très sale alors qu'il avait obtenu l'adjudication de l'enlèvement des boues et ordures.

Quand au procureur, il se serait fait adjuger une indemnité exagérée. Deux membres du Directoire de Saint-Denis se déplacèrent et avisèrent que le traitement de Codieu devait être supprimé. Jean Louis Hémet démissionnera le 23 septembre 1792.

Le 25 octobre 1792, lorsque les registres d'Etat-civil furent enlevés aux autorités religieuses, c'est encore Jean Houdet qui est élu par les habitants pour tenir ces registres. En mars 1793, il devient membre du conseil de district de Saint-Denis (qui s'appellera un temps Franciade) et sera chargé de surveiller les opérations de levée en masse. Il interviendra moins directement à Aubervilliers, mais son influence se sent dans certaines questions auxquelles doivent répondre les élus d'Aubervilliers (c'est maintenant Delehel, tailleur, qui est maire ; c'est un révolutionnaire convaincu) : biens ecclésiastiques, prix des denrées, du bois, etc. Il dénonce aussi en septembre 1793 deux habitants qui avaient entrevenu au décret sur le maximum des prix, et recensa les fers, aciers, plombs, cuivre et métal des cloches existant dans la commune avec l'aide des ouvriers mis à sa disposition par la municipalité.

Peu de temps après c'est la chute de Robespierre et la réaction thermidorienne.

Jean Houdet ne sera pas inquiété, mais son rôle public disparaît.

En 1800, il demande à être adjudicataire du recouvrement des contributions mais ne soumissionnera pas l'année suivante : c'est Monard qui le remplacera. En 1803, il se remet sur les rangs mais il n'a pas la caution exigée ; il ne s'est pas enrichi comme Hémet ou Codieu, il est toujours bourrelier. Il faudra qu'un ami ou membre de sa famille se porte garant de lui.

En 1814, lors de l'invasion, sa maison est pillée, on lui a pris l'argent de la perception, celui de la charité dont il était trésorier, ses fournitures de bourrellerie lui ont été volées.

Sous la première Restauration, la misère s'installe à Aubervilliers et Jean Houdet est encore chargé d'organiser une souscription en faveur des habitants nécessiteux.

Ce sera sa dernière charge publique, il mourra en 1834, au 24 de la rue du Moutier.

Il est à signaler que mise à part l'arrestation de Monard, pendant quelques mois (libéré d'ailleurs avant la chute de Robespierre), la Révolution ne fit aucune victime à Aubervilliers et que Houdet, malgré son zèle révolutionnaire, ne fut pas inquiété non plus lors de la contre-révolution ou sous la Restauration : il avait certainement pour le protéger l'estime de l'ensemble de ses concitoyens, son enracinement dans la population locale.

Jacques DESSAIN

Sources : - Archives municipales. Registres de délibérations.



## ANECDOTES SUR AUBERVILLIERS DE 1901 A 1919

Lundi 30 octobre 1901 :

Le théâtre de la Renaissance fait sa réouverture sous la direction de Firmin Gémier. Emule d'Antoine, Gémier partage ses conceptions mais leurs personnalités sont trop fortes pour qu'ils puissent œuvrer de concert. Gémier va appliquer à la Renaissance la formule du théâtre Antoine de spectacles alternés, joués par une troupe homogène ; les vedettes en sont Andrée Mégard (son épouse) et lui-même.

Mardi 12 mai 1903 :

Bagarres à l'église d'Aubervilliers. Les socialistes Charbonnel et Téry prennent à parti le père Coubé, jésuite fameux pour la violence de ses prêches. On se bat à coups de chaises.

Mardi 12 juillet 1904 :

Destruction ordonnée de l'hôpital temporaire d'Aubervilliers. Les baraquements de bois et de carton bitumé qui le composaient avaient été construits lors de l'épidémie de choléra de 1884 ; ils abritaient depuis cette époque les malades atteints d'affections contagieuses. L'assistance publique, forte de nouveaux crédits, a décidé la construction à cet emplacement d'un hôpital moderne, et c'est avec une visible satisfaction que son directeur met le feu aux baraquements, sous la protection des pompiers (il fait 34°).

Dimanche 12 février 1905 :

Les aéronautes Jacques Faure et Hubert Latham, partis de Londres à 7 heures du soir, atterrissent à Aubervilliers à 1 heure du matin. C'est la quatrième fois que la Manche est traversée en ballon.

Jeudi 30 novembre 1905 :

Inauguration par le président Loubet de l'hôpital Claude Bernard pour contagieux. Les pavillons d'isolement sont pourvus du confort le plus moderne ; ils contiennent 300 lits mais peuvent en cas d'épidémie en recevoir le double. La construction a coûté 2 250 000 Frs.

Lundi 20 février 1911 :

Incident de grève à Aubervilliers. Des ouvriers jaunes se rendent aux usines Chenard et Walker sous la protection de la police. Les grévistes les rossent et assomment les agents. Des coups de feu partent : un passant est tué.

7 juillet 1911 :

Débuts du théâtre national ambulant de Gémier, forme moderne du "chariot de Thespis" cher à Scarron et Gautier. 33 wagons, tirés sur les routes à 12 km/h par trois tracteurs à vapeur, se transforment en un théâtre de 1700 places pourvu d'une installation électrique, d'un bar américain, et de la machinerie la plus moderne (prix des places : de 5 frs à 1 fr 50). Gémier, son épouse Andrée Mégard et sa troupe l'inaugurent sur l'esplanade des Invalides où ils joueront jusqu'au 20. Les spectateurs sont aussi intéressés par la visite des coulisses que par le spectacle.

Lundi. 4 juin 1917 :

Explosion dans la fabrique d'artifices Charlier, à Aubervilliers, suivie d'un incendie qui détruit entièrement l'usine. Toutes les vitres sont brisées dans un rayon d'un kilomètre.

31 janvier 1918 :

La censure interdit de révéler les points de chute des bombes dont tout Paris est déjà informé. Ils sont très disséminés : cours de Vincennes..., et Aubervilliers (les magasins généraux qui flambent encore) , Saint-Ouen.

Mercredi 27 février 1918 :

Création au théâtre Antoine-Gémier d'Antoine et Cléopâtre de Shakespeare. Gémier a voulu faire mieux encore que pour "le marchand de Venise" : les décors des 25 tableaux "s'envolent et se remplacent sans entraver la pièce, qui se poursuit à l' avant-scène, voire à l'orchestre ou au balcon".

Vendredi 31 juin 1918 :

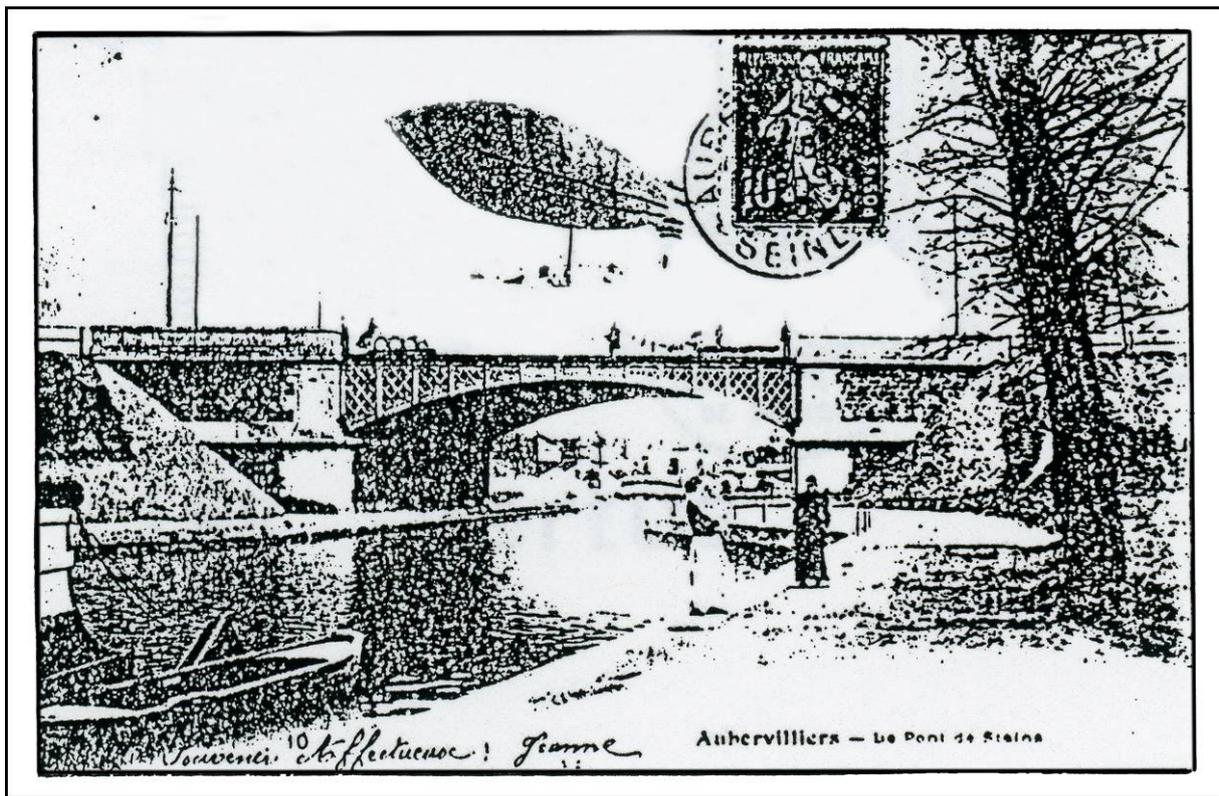
Un obus tombe sur le boulevard Mac Donald, trois Sur Aubervilliers ; pas de victime.

Jeudi 18 septembre 1919

Nombreux incendies :... une fabrique de vernis à Aubervilliers...

Claude FATH

- Repris de "Paris au jour le jour" d'Elisabeth Hausser, Editions de Minuit.



## Tables des matières

MESME MONARD, CURE PENDANT LA REVOLUTION DE 1789.....	3
UN REVOLUTIONNAIRE D'AUBERVILLIERS : JEAN HOUDET .....	9
ANECDOTES SUR AUBERVILLIERS DE 1901 A 1919.....	13
TABLES DE MATIERES .....	15